**Questionnaire de visite : Calendreta de villefranche de lauragais**

1. Carte d’identité de l’école :

2 classes de 15 élèves (PS/MS) et 10 élèves (GS/CP/CE2/CM1)

Temps scolaire de 9h à 11h45 et de 13h30 à16h30

Temps périscolaire de 8h à 9h, pause du midi et de 16h30 à 18h

Calendreta = mélange de pédagogie institutionnelle et Freinet

Piliers = bilinguisme, multi âge, implication des élèves dans le fonctionnement

Structure administrative portée par la fédération des calendreta au niveau de l’enseignement et par l’association des parents d’élèves pour le reste (+une association culturelle permettant de récolter des fonds)

Ecole sous contrat au bout de 5 ans d’éxistence

1. Processus de création :

Au départ 6 parents constitués en asso, qui ont suivi de protocole calendreta.

D’abord, algecos sur terrain privé, puis algécos sur terrain de la mairie

Aujourd’hui demande d’agrandissement et de permis de construire

Difficultés de départ : trouver des élèves, finances, mises en place des locaux

1. Fonctionnement de l’école :

Repas : chaque famille donne le repas de son enfant (contenant en verre), stocké au frigo (prise de la température chaque jour, notée sur un registre en cas de contrôle), réchauffé au four. Vaisselle à la maison

Chaque matin goûter collectif : une famille fournit le gouter de tous les enfants chaque semaine : fruit ou légume bio)

2 enseignants, payés par la fédé (puis par l’éducation nationale quand l’école devient sous contrat)

Chaque année l’asso des parents d’élèves décide du nombre d’atsem pour couvrir tous les temps : cette année 3 atsem (en contrats aidés de 20h)

Bénévolat : obligation de chaque famille de s’investir à sa mesure… Réunion du CA une fois par mois. Créations de fiches de postes pour chaque mission.

Mise en place de DISCORD (appli tel ou PC) pour organiser les conversations, facilités les prises de décisions : fil thématiques, espaces de réunions…

**Principes Calendreta :**

Les Calandretas sont plurielles, les acteurs agissent en concertation, au sein de lieux identifiés qui s’appuient sur les quatre principes de la pédagogie Institutionnelle : lieux, limites, lois, langage.
Les enfants expérimentent en classe le rapport à la loi, la participation active aux lieux de décisions, la place de la parole. Transposer cette culture à la vie de
l’association gestionnaire devient alors indispensable.

Dans chaque école, le conselh de regents (conseil des enseignants) pilote la mise en oeuvre du projet éducatif. Il coordonne, développe et impulse les techniques issues des formations et des recherches d’APRENE, institut de formation de Calandreta. Le chef d’établissement, responsable de l’application des décisions du conselh de regents, veille à la qualité pédagogique de l’établissement.

L’équipe enseignante y décide donc coopérativement des grandes lignes de l’action éducative de l’école. La limite de la liberté de chaque enseignant est la cohérence de son action avec la charte Calandreta.

Le conseil de regents prend en compte les éventuels avis du conseil d’administration de l’association de gestion de l’école où le chef d’établissement est membre de droit. In fine le conseil reste maître d’oeuvre des orientations pédagogiques, en lien avec APRENE.

Dans l’école Calandreta, le débat peut générer des conflits mais il est indispensable pour bâtir une culture commune aux enseignants et à l’équipe associative. Elle permet de faire vivre l’utilisation de la langue et de la culture occitane dans le cadre du projet éducatif exposé dans la charte, au travers par exemple des rescambis
Connaître son rôle dans la communauté éducative Calandreta, c’est connaître ses limites d’action et d’intervention, quelle que soit sa place : enseignant, Asem, employé, associatif, calandron ou parent. En faisant vivre le contenu de la charte de Calandreta, le conselh de regents trouve sa légitimité dans les cinq principes suivants :

* Sortir du monolinguisme francophone
* Eveiller au plurilinguisme
* Accueillir l’enfant
* Tisser avec l’environnement
* Apprendre (techniques Freinet)